

DECISION DE CONCOURS DE RECRUTEMENT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME

- Vu le Dahir portant loi n° 1.74.16 du 12 Rabia II 1396 (12 avril 1976) relatif à l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu le Décret n° 2.77.742 du 20 Chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant statut du personnel de l'Office National Marocain du Tourisme, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire du chef du gouvernement n°24/2012 du 22 octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et Entreprises Publics ;
- Vu la loi cadre de l'année 2023 ;

Décide

Article 1 : L'Office Nationale Marocain du Tourisme organise le 26 novembre 2023, un concours de recrutement de trois (3) cadres, relevant du grade d'Inspecteur (Echelle 10), selon les spécialités suivantes :

Grade	Nombre de Postes	Spécialités
Inspecteur (Echelle 10)	01	- Sciences Économiques et Gestion
Inspecteur (Echelle 10)	01	- Finance, Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit
Inspecteur (Echelle 10)	01	- Ressources Humaines et Capital Humain

Article 2 : Le concours est ouvert aux candidats :

- De nationalité marocaine.
- Agés de 18 ans au moins et 40 ans au plus à la date du concours.
- Titulaires d'une licence ou d'une Licence des Etudes Fondamentales ou d'une Licence Professionnelle ou d'un diplôme reconnu équivalent selon la réglementation en vigueur.

Article 3 :

- Les listes des candidats retenus à l'issue de cette phase de présélection seront publiées sur le site Emploi-Public.ma, ces listes sont considérées comme convocation pour participer à l'épreuve écrite.
- Le lieu de déroulement de l'épreuve écrite sera communiqué aux candidats ultérieurement sur le site Emploi-Public.ma.

Article 4 : Épreuves du concours :

Examen	Durée
Première épreuve : sujet d'ordre général portant sur les aspects économiques, sociaux, politiques, et administratifs au niveau national et international.	03 heures
Deuxième épreuve : sujet lié à l'objet de ce concours.	03 heures
Entretien oral : avec le jury sur des sujets de culture générale et/ou liés à la spécialité du candidat et/ou liés au secteur concerné.	Au moins 15 minutes

Article 5 :

Les candidats retenus à l'issue de l'épreuve écrite seront convoqués pour passer l'épreuve orale.

Article 6 : Modalité et dépôt du dossier de candidature

Les candidatures doivent être obligatoirement déposées au niveau de la plateforme électronique de candidature : <http://concours-onmt.um5.ac.ma>, accompagnées du téléchargement des documents mentionnés ci-dessous qui constituent le dossier de candidature :

1. Une demande de participation au concours adressée au Directeur Général ;
2. Un Curriculum Vitae ;
3. Copie de la CINE (deux faces) ;
4. Copie du diplôme ;
5. Arrêté de l'équivalence pour les diplômés étrangers ;
6. Autorisation pour les candidats fonctionnaires.

Le dernier délai de candidature est le 17 novembre 2023 à 16h30.

NB :

- Il est à noter que Tout dossier incomplet ou ne correspond pas au profil recherché est systématiquement écarté.
- Aucune suite ne sera donnée aux candidatures ne remplissant pas les conditions exigées.
- Seules les candidatures reçues via la plateforme électronique de candidature : <http://concours-onmt.um5.ac.ma>, seront traitées.

Directeur Général
Office National Marocain du Tourisme

Adel EL FAKIR

RW